



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Juin 2023

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 6 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 19.06.2023 <u>Date d'affichage</u> 19.06.2023	PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Séverine FRACKOWIAK, Mélanie DELANNOIS, Martine DELZENNE, Ms Bernard DELEMER, Serge BEAREZ, Régis NOTOT ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Mélanie DELANNOIS à M. Quentin BERNARD, Mme Séverine FRACKOWIAK à M. Carole HURIAU, Mme Martine DELZENNE à Mme Catherine KOPEC, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Régis NOTOT à Frédérique FERREIRA, M. Serge BEAREZ à Mme Cathy NOTOT-GOS SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n° 53/2023/CM/CM

Objet : Création d'un poste adjoint d'animation principal de 1ère classe

Considérant qu'un agent communal détenant actuellement le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe remplit les conditions d'accès au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe au titre de l'avancement de grade,

Vu le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe au titre de l'année 2023,

Il est demandé de ce fait au conseil municipal de bien vouloir créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2023.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MERLY